

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU MARDI 14 DECEMBRE 2021 à 20h30

**Présents** : BRUNEL Didier, VIGNOBOUL Cécile, TEISSEDRE Murielle, VIGOUROUX Didier, ALLE Jean-Louis, ALIBERT Lucien, BOUQUET Stéphanie, CAYROCHE Pierre, JOURDAN-OSTY Florence, LAURENS Sébastien, MONTCHAMP Axelle, ROL Sébastien, RUNEL Fanny.

**Représentés** : CAYROCHE Marie-Xristine par BRUNEL Didier, BUGEAUD Eliane par VIGNOBOUL Cécile

### DELIBERATIONS

#### 1) Décisions modificatives

Dans le cadre de la fin d'année comptable et budgétaire, il convient de prendre une décision modificative pour intégrer les travaux en régie de l'année 2021 en section d'investissement.

Le montant à transférer en investissement s'élève à 14 507.88 €

Monsieur le Maire propose donc de valider cette décision modificative du BP 2021.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, adopte la décision modificative sur le budget principal de la commune.

#### 2) Contrats territoriaux 2022 - 2025

Dans le cadre de la nouvelle génération des contrats territoriaux pour la période 2022 – 2025, Monsieur le Maire propose de présenter deux projets à inscrire dans le futur contrat en janvier 2022 :

- Aménagement de l'alimentation AEP de Coulagnet (montant HT : 442 000 €)
- Aménagement du village de Coulagnet (montant HT : 162 660,50 €)

Un projet de construction de trois logements sur un lot du lotissement communal « Coumbo del Pan » pourrait être déposé également grâce au fond de réserve du CD48, sur le programme FRED.

Il est également possible d'inscrire un projet annuel sur le programme FRAT destiné à subventionner des projets allant de 5 K€ à 50 K€.

Monsieur le Maire propose donc de valider cette programmation des contrats territoriaux 2022 - 2025.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, approuve la programmation ci-dessus pour les contrats territoriaux 2022 – 2025.

### 3) Amendes de police 2022

Comme chaque année, Il est possible de déposer 3 dossiers pour les amendes de police afin, d'obtenir le maximum de subvention pour la commune. Pour rappel, pour obtenir ces subventions, il faut réaliser des travaux d'aménagement en lien avec la sécurité des usagers : marquage au sol, mur de soutènement, panneaux de signalisation, barrières de sécurité.

Au titre des amendes de police, la commune a perçu, l'an dernier, environ 8000 € pour 3 projets déposés.

### 4) Prix de l'eau pour l'exercice 2022

Monsieur le Maire expose le projet de révision du prix de l'eau potable pour l'année 2022. En effet, la gestion de l'AEP demande toujours plus de ressources financières qu'une augmentation du prix de l'eau pourrait compenser. De plus, la compétence « EAU » doit devenir communautaire en 2026, comme pour l'assainissement, le prix va forcément augmenter en s'alignant sur les prix communaux les plus élevés.

Il faut aussi noter que les subventions allouées par l'agence de l'eau et le département sont soumis à une tarification planchée, le fait d'augmenter le tarif de l'eau permettrait de bénéficier d'un meilleur taux de subvention.

Une augmentation de 10 % est proposée par Monsieur le Maire sur la première tranche de tarif (soit de 0 à 250 m<sup>3</sup>) : cela représente un passage du tarif de 0,65 € / m<sup>3</sup> à 0,72 € / m<sup>3</sup>.

Il est donc proposé de valider l'augmentation des tarifs de l'eau à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, sans modifier le coût de l'abonnement au compteur. Le changement de tarif sera effectif à la facturation 2023.

Une revalorisation du forfait de branchement au réseau d'eau réalisé par la commune est également proposée pour compenser la hausse des coûts des matières premières. Ainsi, le forfait de branchement passerait de 700 € à 850 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, approuve la modification du tarif de l'eau à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 ainsi que la revalorisation du forfait de branchement à l'eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### 5) Création d'un emploi d'adjoint technique territorial

Suite au départ de Madame Chantal DELMAS de son poste d'ATSEM en fin d'année à l'école privée, il convient de supprimer son poste et de créer un poste d'adjoint technique territorial pour les besoins du futur recrutement.

Monsieur le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et de créer un poste d'adjoint technique territorial à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, accepte de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et de créer un poste d'adjoint technique territorial à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## 6) Avancements de grade 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de voter les quotas d'avancements de grade pour l'année 2022. Sont éligibles :

- Madame Anne-Marie ANDRE pour passer adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- Madame Céline DELRIEU pour passer adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (sous réserve d'un examen professionnel).

Monsieur le Maire propose de valider les avancements de grade 2022 si les agents en remplissent les conditions.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, approuve le tableau des avancements de grade 2022.

## 7) Extension du RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'adoption du RIFSEEP en 2021 pour les services techniques et indique son souhait de l'étendre aux services administratifs et d'animations pour bénéficier d'un outil de pilotage des ressources humaines supplémentaire.

Le CDG48 a déjà donné son avis favorable pour l'extension du RIFSEEP en 2022.

Monsieur le Maire propose donc de valider cette extension au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, approuve l'extension du RIFSEEP en 2022.

## 8) Délégation de la gestion du personnel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération pour déléguer sa compétence de gestion du personnel à Madame Cécile VIGNOBOUL, 1<sup>ère</sup> adjointe, pour qu'elle puisse effectuer des actions courantes de ressources humaines en lieu et place de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire propose donc de valider cette délégation à Madame Cécile VIGNOBOUL.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, approuve la délégation de la gestion du personnel à Madame Cécile VIGNOBOUL, 1<sup>ère</sup> adjointe (non-votants : Cécile VIGNOBOUL, Eliane BUGEAUD).

## 9) Limites d'agglomération

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que dans le cadre des travaux de la RD806 sur la traversée du Chastel-Nouvel, il est nécessaire de fixer des limites d'agglomération aux entrées de la commune pour que le pouvoir de police s'applique sur cet axe et que les vitesses soient modifiées.

Les PR seront choisis en concertation avec les services du Département pour fixer les limites d'agglomération.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, approuve le passage en agglomération.

## 10) Intégration de la voirie du lotissement des Terrasses

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la réception définitive des travaux du lotissement des Terrasses, la voirie créée doit être intégrée dans le domaine public communal, afin que la collectivité puisse assurer l'entretien courant et la viabilité hivernale.

Au total, trois voies sont concernées :

- Rue de la Combe : 277 ml
- Rue des Pins : 128 ml
- Impasse des terrasses : 50 ml

Monsieur le Maire propose donc de valider cette intégration de voies dans le domaine public communal.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, approuve l'intégration de la voirie du lotissement des Terrasses dans le domaine public communal.

## 11) Révision du tableau de la voirie communale

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le tableau de la voirie communale est inchangé depuis quelques années et qu'une mise à jour est nécessaire pour 2022 afin de prendre en compte les ajouts de voies pour le calcul de la DGF et pour la précision des données communales.

Suite à cette révision, ce serait 3 385 ml de voirie supplémentaires sur le territoire de la commune depuis la dernière modification du tableau.

Monsieur le Maire propose donc de valider cette révision du tableau de la voirie communale.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, approuve la révision du tableau de la voirie communale.

## 12) Résiliation CNAS

Résiliation du CNAS au 31 décembre 2021 pour passage au COS-LR au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, approuve la résiliation du CNAS au 31 décembre 2021.

## 13) Adhésion au COS-LR

Monsieur le Maire présente l'offre de comité d'œuvres sociales proposée par le CDG48 et le CDG34, basée sur le catalogue du CNAS avec des avantages locaux dans la région. Le coût par agent est inférieur au CNAS : 160 euros contre 220 euros précédemment.

Monsieur le Maire propose donc de valider le passage au COS-LR au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, approuve l'adhésion au COS-LR au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## 14) Adhésion au service d'assistance mutualisée RODP

Monsieur le Maire présente la convention d'adhésion au service d'assistance mutualisée RODP proposée par le SDEE. Elle permet le recouvrement des RODP des années antérieures (depuis 2017) et à venir pour la commune. En contrepartie, la commune versera 10% des sommes récupérées au SDEE.

Monsieur le Maire propose donc de valider cette adhésion.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, approuve l'adhésion au service d'assistance mutualisée RODP proposée par le SDEE.

## SUJETS A ABORDER

### Travaux RD806

Suite à la réunion d'information avec les riverains de la tranche ferme sur la RD 806, les travaux ont débutés le 6 décembre. La 1<sup>ère</sup> partie consiste à créer une voie supplémentaire pour réaliser les deux tournes à gauche qui vont desservir le multiservices et le chemin des Caires. Dès la rentrée en janvier, les murs de soutènement vont débiter sur la partie entre le Chastellois et le point de tri puis viendront les murs de soutènement entre le carrefour principal et le chemin des Caires. Il faudra aussi décider assez rapidement du type de plateau surélevé à mettre en place : soit béton, soit tout enrobé, soit grenailé sur la partie haute. Le département souhaite qu'il y ait une différence visuelle au niveau des plateaux pour des raisons de sécurité.

## Recrutement ATSEM école privée

Parole à Madame Cécile VIGNOBOUL qui est en charge des ressources humaines pour indiquer le déroulement du recrutement. Suite à la démission de Madame Chantal DELMAS au 29 décembre 2021, une candidature a été retenue : Madame Mélanie MAIMONE est recrutée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 9 mois.

Ce recrutement est éligible au dispositif CUI « contrat d'accompagnement à l'emploi » qui permet un financement du poste par l'Etat.

## Programme voirie 2022

Dans le cadre du programme voirie 2022, Monsieur le Maire a sollicité Lozère Ingénierie pour obtenir différents devis afin de choisir les travaux à réaliser pour l'année prochaine. Plusieurs devis sont en attente : la réfection de la route de la Fagette du carrefour de la 806 jusqu'au Paillou ; la réfection du chemin entre la Brageresse et Asprettes ; la réfection de la chaussée à l'impasse Bellevue sur la partie basse ; la finition de chaussée sur la voie PMR mairie ; la réfection de la chaussée sur la route du planas ; la réfection sur le lotissement des frênes au droit de la maison AGRAIN et pour finir la reprise de chaussée sur l'élargissement de la rue du fort et au droit de la maison de Nicolas DELRIEU.

## Attribution de la DETR dans le cadre du plan « France Relance »

L'Etat a lancé son programme « France Relance » suite à la crise sanitaire. La commune du Chastel a sollicité et obtenu une subvention de 3 340 € pour la numérisation des actes de l'état civil. Nous avons donc validé le devis et l'entreprise Numerize en charge de la numérisation est venue en mairie une première fois. Le CDG viendra mettre en place une procédure commune à toutes les collectivités pour le classement des dossiers numériques. Pour rappel, ces travaux sont financés à 100% par l'état.